

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 285

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

401 970 561 RCS Romans.

CHAUVIN.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 15244.90 EUR.

Adresse : ZA de l'Etang, 26780 Châteauneuf-du-Rhône.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale Société absorbante : CHAUVIN Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : ZA de l'Etang – 26780 CHATEAUNEUF-DU-RHONE Capital : 15.244,90 € Numéro unique d'identification : 401 970 561 Lieu d'immatriculation : ROMANS Société absorbée : FOULLIER CHAUVIN ET FILS Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : Avenue Louis Néel – 07000 PRIVAS Capital : 38.200 € Numéro unique d'identification : 432 800 761 Lieu d'immatriculation : AUBENAS Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : 461.132 € Actif : 1.238.986 € Passif : 777.854 € Rapport d'échange des droits sociaux : la société BGC PARTICIPATION (société par actions simplifiée au capital de 326.717 euros, dont le siège social est Zone Artisanale de l'Etang – 26780 CHATEAUNEUF-DU-RHONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 534 070 289 RCS ROMANS) détenant la totalité des actions composant l'intégralité du capital social de la société FOULLIER CHAUVIN ET FILS et de la société CHAUVIN, et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive des opérations de fusion, il ne sera pas procédé à l'échange de titres. Il n'y aura donc pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de la société CHAUVIN et de ce fait il n'y a pas eu à déterminer un rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet commun de fusion : le 10 août 2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 17 août 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUBENAS pour la société FOULLIER CHAUVIN ET FILS et le 19 août 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS pour la société CHAUVIN. Oppositions : Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition devant le Tribunal de Commerce de ROMANS pour la société absorbante ou d'AUBENAS pour la société absorbée dans le délai prévu par les articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code du Commerce..